|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C24/70-F** |
| **6 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE L'UIT | |
| **Objet**  Par sa Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) a chargé le Secrétaire général d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières à l'échelle de l'UIT et de la présenter au Conseil de l'UIT afin qu'il l'examine et fournisse des orientations quant à sa mise en œuvre.  Le Secrétariat a présenté le Document [C23/62(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0062/fr) au Conseil à sa session de juillet 2023, lequel a demandé au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) de poursuivre ses travaux sur la stratégie. Le Secrétariat a élaboré les Documents [CWG-FHR-16/11](https://www.itu.int/md/S23-CWGFHR16-C-0011/en) et [CWG-FHR-17/3](https://www.itu.int/md/S24-CWGFHR17-C-0003/en). Une séance de réflexion a eu lieu pendant la réunion du GTC-FHR en janvier 2024, dont les résultats figurent dans le Document [CWG-FHR-17/INF/9](https://www.itu.int/md/S24-CWGFHR17-INF-0009/en). Enfin, un groupe de travail par correspondance du GTC-FHR a été créé en mars 2024. Le présent document rend compte des éléments recueillis lors de ces diverses consultations.  À ce stade, la stratégie se limite à offrir des orientations. Elle décrit les domaines à étudier et à améliorer dans le cadre du plan de transformation de l'UIT. À mesure que la stratégie évoluera, des objectifs précis et des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) seront ajoutés pour suivre la mise en œuvre et mesurer les incidences.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent document.  **Lien pertinent avec le plan stratégique**  Mobilisation des ressources.  **Incidences financières**  Augmentation possible du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Documents* [*C17/67*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0067/fr) *et*[*C23/INF/12*](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0012/en) *du Conseil;* [*Plan d'action de Kigali*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf)*; Documents* [*C23/62(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0062/fr)*,* [*CWG‑FHR‑16/11*](https://www.itu.int/md/S23-CWGFHR16-C-0011/en)*,* [*CWG-FHR-17/3*](https://www.itu.int/md/S24-CWGFHR17-C-0003/en)*,* [*CWG-FHR-17/INF/9*](https://www.itu.int/md/S24-CWGFHR17-INF-0009/en)*.* | |

# 1 Considérations générales

**1.1** Par sa Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) (PP-22) a chargé le Secrétaire général d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières à l'échelle de l'UIT permettant de répondre à la nécessité de financements supplémentaires pour respecter les priorités de l'organisation, destinée à être présentée au Conseil de l'UIT afin qu'il l'examine et fournisse des orientations quant à sa mise en œuvre.

**1.2** En outre, dans le Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027, tel qu'approuvé par la PP‑22, il est indiqué que:

L'intensification des activités de mobilisation de ressources et l'augmentation des financements sont indispensables pour atteindre les objectifs de l'Union et renforcer l'appui de l'UIT aux membres. Par conséquent, l'UIT reconnaît qu'il est nécessaire de recenser les moyens les plus efficaces pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, renforcer ses capacités de mobilisation des ressources et améliorer sa stratégie actuelle de levée de fonds, tout en exploitant les contributions des partenaires pour compléter ces activités. L'UIT élaborera des cadres d'engagement financier à long terme pour planifier, programmer et exécuter efficacement des projets et améliorer la prévisibilité des flux de ressources.

**1.3** Lors de sa session de 2017, le Conseil a adopté des principes relatifs à la mobilisation des ressources, disponibles [ici](https://www.itu.int/hub/membership/how-we-are-funded/principles-for-resource-mobilization/). Dans le cadre de ces principes, le Conseil est convenu de ce qui suit:

Les contributions mises en recouvrement provenant des États Membres de l'UIT, qui constituent la principale source de produits de l'UIT, devraient bénéficier de la priorité absolue pour la mobilisation des ressources. Ces contributions sont fournies en vue d'appuyer un Plan stratégique approuvé ainsi que sa mise en œuvre dans le cadre de plans opérationnels, au moyen du budget ordinaire de l'UIT. En conséquence, les États Membres sont encouragés à accorder la priorité à leurs contributions mises en recouvrement, pour qu'elles constituent la principale assistance financière fournie à l'UIT, en maintenant ces contributions ou, lorsque cela est possible, en les augmentant avant d'envisager de mettre à disposition des ressources pour des activités n'entrant pas dans le cadre du budget ordinaire de l'UIT.

Il est également convenu que le Secrétariat encouragera les membres et les autres parties prenantes, dans la mesure du possible, à fournir un appui sous la forme de contributions extrabudgétaires et volontaires, afin de répondre aux priorités de l'organisation.

**1.4** En application de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022), le Secrétariat a examiné cette question lors de l'exercice interne de réflexion prospective de l'UIT, qui s'est tenu entre novembre 2022 et février 2023, et lors de la retraite de la haute direction de l'UIT, en février 2023. À l'issue de ces discussions, le Secrétariat a engagé le Boston Consulting Group (BCG) à titre gracieux, afin d'aider l'UIT à élaborer une stratégie de financement et de mobilisation des ressources à l'échelle de l'Union.

**1.5** Comme l'a demandé le Conseil à sa session de 2023, le GTC-FHR a également envisagé de poursuivre l'élaboration de la stratégie lors de ses réunions d'automne 2023 et de janvier 2024, en s'appuyant sur les contributions issues des initiatives susmentionnées menées par le Secrétariat. Le GTC-FHR a examiné les informations générales et les options présentées par le Secrétariat, ainsi que les contributions des États Membres. Pour contribuer à renforcer la participation des États Membres à l'élaboration de la stratégie, une séance de réflexion informelle a été organisée pendant la réunion du GTC-FHR en janvier 2024, dont les résultats figurent dans le Document [CWG-FHR-17/INF/9](https://www.itu.int/md/S24-CWGFHR17-INF-0009/en). Pour poursuivre cette discussion, un groupe de travail par correspondance sur la stratégie de mobilisation des ressources de l'UIT a été créé en mars 2024.

**1.6** À ce stade, la stratégie se limite en grande partie à offrir des orientations. Elle décrit les domaines à étudier et à tester, les domaines à améliorer et les capacités à renforcer dans le cadre du plan de transformation de l'UIT. À mesure que la stratégie évoluera, des précisions seront apportées, y compris avec des objectifs précis et des IFP, en vue de suivre la mise en œuvre et de mesurer les incidences.

# 2 Principales conclusions des travaux de recherche et des consultations

## 2.1 Analyse du financement à l'UIT: situation actuelle et tendances

A Produits inscrits au budget ordinaire

Les produits correspondant aux unités contributives versées par les États Membres sont restés stables au cours des dernières années. Le montant de l'unité contributive (318 000 CHF) n'a pas changé depuis 2006. En 2023, les contributions mises en recouvrement des États Membres représentaient 71% du total des produits inscrits au budget ordinaire de l'UIT. Voir le Tableau 1 ci-dessous.

Les produits provenant des contributions des Membres de Secteur, y compris les Associés et les établissements universitaires, représentent environ 11% des produits inscrits au budget ordinaire de l'UIT. Alors que le nombre de Membres de Secteur n'a jamais été aussi élevé, avec plus de 1 000 entités membres en février 2024, les produits provenant des contributions des Membres de Secteur sont restés globalement stables, oscillant autour de 16,5 millions CHF. L'essentiel des nouveaux membres relève de catégories versant des contributions peu élevées, notamment les Associés, les établissements universitaires et, plus récemment, les petites et moyennes entreprises. Des exonérations du paiement des droits ont également été accordées à certaines organisations à caractère international et régional remplissant les conditions requises.

Le recouvrement des coûts est appliqué au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, qui a ainsi généré 10,6 millions CHF en 2023. Les produits provenant de la vente des publications se sont élevés à 16,7 millions CHF. Un montant supplémentaire de 1,3 million CHF a été généré par l'attribution des ressources de numérotage et à l'appui aux projets du Bureau de développement des télécommunications (BDT). Les produits issus du recouvrement des coûts peuvent varier d'une année à l'autre, ce qui peut représenter une difficulté pour la planification budgétaire. Les produits provenant des publications, par exemple, augmentent ou diminuent en fonction du cycle de parution des publications maritimes. Les produits provenant du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite peuvent varier en fonction de l'évolution du secteur.

Au cours des séances de réflexion, les États Membres ont noté qu'afin d'éviter toute pression excessive sur le budget ordinaire de l'UIT, le numéro 488 de la Convention et la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP (Annexe 2) devraient être suivis plus strictement, ce qui aiderait à réduire les coûts et, partant, la nécessité de générer des produits supplémentaires. Selon le numéro 488 de la Convention (CV488), "Avant d'adopter des propositions ou avant de prendre des décisions ayant des incidences financières, les conférences de l'Union tiennent compte de toutes les prévisions budgétaires de l'Union en vue d'assurer qu'elles n'entraînent pas de dépenses supérieures aux crédits que le Conseil est habilité à autoriser". On trouvera dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP une liste de mesures visant à accroître l'efficacité de l'UIT et à réduire ses charges.

**Tableau 1 – Produits inscrits au budget ordinaire**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Montants en millions CHF | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| États Membres | 108,6 | 109,9 | 109,3 | 109,3 | 109,2 | 109,2 |
| Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires | 16,3 | 16,6 | 16,4 | 16,3 | 16,4 | 16,5 |
| Publications | 13,9 | 15,6 | 17,1 | 19,4 | 14,6 | 16,7 |
| Fiches de notification de réseaux à satellite | 19,1 | 12,1 | 13,6 | 11,2 | 10,3 | 10,6 |
| Autres (numérotage, appui aux projets, ITU Telecom) | 3,4 | 2,6 | 1 | 0,9 | 1,25 | 1,3 |

B Aperçu des produits extrabudgétaires

En 2023, un montant total de 20,3 millions CHF a été comptabilisé comme produits extrabudgétaires, dont 15,1 millions CHF correspondant à des contributions au Fonds d'affectation spéciale, 3,6 millions CHF à des contributions volontaires et 1,6 million CHF à des parrainages. En 2023, les produits extrabudgétaires ont été répartis dans l'ensemble de l'UIT, le BDT recevant 68%, le TSB 17%, le BR 4% et le Secrétariat général 11%.

Les produits extrabudgétaires décrits ci-dessus sont présentés dans le Rapport de gestion financière de l'Union pour l'année 2023. Pour plus d'informations sur les contributions extrabudgétaires reçues en espèces en 2023, veuillez consulter le Document [C24/INF/12](https://www.itu.int/md/S24-CL-INF-0012/en).

## 2.2 Modèles de financement dans le système des Nations unies

Il existe des modèles de financement très différents au sein du système des Nations Unies, en fonction des mandats et des activités essentielles de chaque organisation. Certaines organisations, comme l'UNICEF, le HCR et le PAM, dépendent principalement de contributions volontaires qui sont souvent affectées à des projets et initiatives en particulier. Les collectes de fonds liées à des situations d'urgence représentent généralement un pourcentage important des fonds collectés. Ces organisations ont mis en place des opérations de collecte de fonds professionnelles importantes, en sollicitant des contributions auprès des pouvoirs publics, du secteur privé, des fondations, des grandes fortunes et du grand public.

Par ailleurs, des organisations telles que l'UIT, l'Union postale universelle (UPU), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) s'appuient généralement pour l'essentiel sur les contributions mises en recouvrement pour financer leurs activités et mettre en œuvre les programmes de travail approuvés, ces contributions étant complétées, dans certains cas, par des contributions volontaires pour des projets et des initiatives spéciales. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) se distingue par le fait qu'elle a conçu un modèle économique selon lequel la majeure partie de ses produits provient de ses services liés aux brevets.

Plusieurs institutions des Nations Unies ont récemment vu leur budget augmenter, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UPU et l'OMM.

## 2.3 Évaluation de la perception de l'UIT par les principales parties prenantes

L'UIT et le BCG ont recueilli les retours d'informations de parties prenantes en interne et à l'extérieur, notamment des États Membres, du secteur privé, de la société civile et d'autres institutions des Nations Unies, dans le cadre de plus de 70 entretiens, et ont analysé plus de 100 documents et rapports. Cet exercice a permis de tirer plusieurs enseignements importants, qui font écho aux résultats de l'exercice de réflexion prospective et de la retraite de la haute direction et mettent en évidence des sources de possibilités essentielles pour accroître la valeur et la portée de l'UIT:

• positionner l'UIT en tant qu'organisation adaptée à son objet et avec une portée concrète;

• accroître la participation du secteur privé;

• mettre à jour les structures existantes et simplifier les processus;

• mieux structurer les données et partager les connaissances;

• renforcer la coordination des activités de sensibilisation avec les parties prenantes.

## 2.4 Gestion des risques

À l'heure où l'UIT redouble d'efforts pour collecter davantage de fonds extrabudgétaires, en sollicitant de plus en plus d'entités non-membres, il est essentiel que des mesures soient prises pour limiter les risques et préserver la réputation et la neutralité de l'Union. À cette fin, l'UIT a mis en œuvre des politiques et des procédures visant à renforcer sa gestion des risques en matière de partenariats et de collecte de fonds, notamment par le biais de l'Ordre de service N° 20/03 portant sur les lignes directrices de l'UIT concernant les parrainages liés aux manifestations et publié en 2020 et, plus récemment, l'Ordre de service N° 22/12 relatif aux lignes directrices de l'UIT sur la diligence due pour les entités du secteur privé qui ne sont pas membres de l'UIT, publié fin 2022, qui exige que les fonctionnaires de l'UIT procèdent à des vérifications sur les entités qui ne sont pas membres avant de conclure tout accord officiel. Cette procédure de diligence due fait suite aux recommandations des auditeurs internes et des vérificateurs extérieurs des comptes et s'appuie sur les bonnes pratiques des institutions des Nations Unies qui ont été adaptées à l'UIT.

Pour ce qui est de l'avenir, si l'UIT doit susciter davantage de contributions volontaires, il sera important de le faire sans que cela donne une visibilité ou une influence excessives à un petit nombre de grands donateurs. Certains donateurs souhaiteront peut-être que l'UIT s'aligne sur leurs pratiques, mais il est essentiel que l'Union applique ses propres règles et procédures lors de la mise en œuvre des initiatives financées par des donateurs afin de garantir l'équité, la transparence et l'application cohérente des instructions données par les organes directeurs. De même, l'UIT devra veiller à ce que les différentes exigences des donateurs en matière de rapports n'imposent pas une charge administrative trop lourde, en particulier si ce coût n'est pas entièrement couvert par le financement des projets.

## 2.5 Marche à suivre: Trois grands "domaines d'action"

La stratégie recommandée pour l'avenir repose sur trois grands domaines d'action: renforcer la mobilisation des membres; tirer parti des manifestations, des produits et des services; et susciter davantage de contributions volontaires. Chacun de ces domaines sera davantage exploré et exploité dans le cadre de travaux coordonnés entre le Secrétariat général, les Bureaux et les bureaux hors siège.

A Renforcement de la mobilisation des membres (environ 80% du budget ordinaire de l'UIT)

Au cours de la séance de réflexion du GTC-FHR, les États Membres ont indiqué qu'ils souhaitaient plaider en faveur d'une augmentation des unités contributives versées à l'UIT, mais ont sollicité l'appui du Secrétariat à cet égard. Les membres ont souligné qu'une plus grande transparence est indispensable pour renforcer la confiance et ont demandé qu'il soit clairement démontré que les ressources de l'Union sont utilisées efficacement (bonne gouvernance et gestion financière rigoureuse) et que la modernisation (c'est‑à‑dire la transformation) du Secrétariat est en cours.

Les États Membres ont également souligné que l'obtention de contributions correspondant au versement d'unités contributives, en particulier l'augmentation de ces contributions, est un défi car les ministères des finances et des affaires étrangères jouent également un rôle en la matière. Il est important de mieux faire connaître les travaux de l'UIT et leurs retombées auprès des ministères des différents pays. Un délégué a fait observer que "ceux qui paient ne sont pas ceux qui participent aux activités de l'UIT".

Pour contribuer à encourager les États Membres à maintenir ou à augmenter le nombre d'unités contributives qu'ils versent, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

1) Le Secrétariat doit élaborer une présentation plus intéressante de son budget et des besoins non satisfaits, en identifiant clairement le ou les déficits de financement, compte tenu des bonnes pratiques suivies dans le système des Nations Unies. Cette présentation comprendra:

a) une page web attrayante et conviviale faisant le lien entre d'un côté le Plan stratégique et les thèmes et, de l'autre, le budget et les résultats/incidences attendus; et

b) de nouveaux supports d'information et de promotion de haut niveau que les délégués peuvent utiliser pour présenter à leur administration les arguments en faveur de la fourniture d'un appui à l'UIT.

Pour renforcer la participation des Membres de Secteur, y compris le secteur privé et les établissements universitaires, et augmenter les produits correspondants, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

2) revoir les avantages offerts aux Membres de Secteur et les droits qu'ils versent en concertation avec les Groupes consultatifs des Secteurs pour s'assurer que ces avantages sont conformes aux attentes et que les Membres de Secteur continuent de couvrir les coûts. Évaluer les risques liés à d'éventuelles modifications des droits. Entre autres, réfléchir à des avantages qui inciteraient les Membres de Secteur actuels à être Membres de plusieurs Secteurs et les Associés à devenir des Membres de Secteur à part entière;

3) identifier les principales entreprises non membres issues de secteurs sous-représentés de l'écosystème numérique, afin qu'elles deviennent membres de l'UIT;

4) moderniser les méthodes utilisées par les commissions d'études et investir davantage dans la participation à distance, en complément à la participation physique, pour favoriser une participation efficace et un retour sur investissement pour les membres, et pour accroître la participation des PME;

5) organiser des réunions de sensibilisation à l'intention du secteur privé aux niveaux national/régional avec les États Membres et les organisations régionales de télécommunication;

6) procéder à une analyse des priorités des Membres de Secteur afin de leur proposer des offres plus adaptées à leurs intérêts; et

7) examiner de nouvelles approches en vue de promouvoir la participation des Membres de Secteur, y compris l'utilisation de matériel promotionnel et le marketing par le biais de plates-formes numériques, et mener des activités de sensibilisation destinées à tous les secteurs lors des grandes conférences.

Pour contribuer à renforcer la participation globale des membres, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

8) mettre en œuvre de nouvelles mesures et de nouveaux systèmes visant à mieux coordonner la gestion des comptes et à améliorer les services fournis à l'échelle de l'UIT aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux donateurs, etc. Il s'agit notamment de tenir compte des catalyseurs internes dans le cadre du plan de transformation: systèmes informatiques, renforcement des capacités et des compétences du personnel, rationalisation et modernisation des règles et des processus financiers et administratifs, etc.

B Tirer parti des manifestations, produits et services (environ 20% du budget ordinaire de l'UIT)

Au cours de la séance de réflexion du GTC-FHR sur la mobilisation des ressources, les États Membres ont demandé au Secrétariat d'examiner les manifestations, produits et services, y compris les coûts et les produits associés, ainsi que les lacunes à combler.

Pour contribuer à mieux tirer parti des manifestations, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

1) évaluer le positionnement de l'UIT sur le marché en évolution des manifestations du secteur au sein de communautés spécialisées, afin de déterminer la stratégie la plus efficace, notamment en recensant les domaines pouvant faire l'objet d'investissements et susceptibles de dégager des produits; et

2) tirer parti des grandes manifestations de l'UIT, qui ont permis de bâtir des communautés d'intérêt entre les membres et les partenaires de l'UIT afin d'élaborer une proposition de valeur plus globale et plus percutante, notamment en utilisant ces manifestations comme plate-forme pour mener des initiatives thématiques multi‑parties prenantes;

3) étudier des moyens de moderniser les formats des manifestations, notamment en regroupant certains thèmes sur plusieurs manifestations et en réduisant la durée et le nombre de réunions sur place, tout en tirant parti des nouveaux outils et des nouvelles plates-formes numériques en vue d'accroître la participation et la mobilisation.

Pour contribuer à mieux tirer parti des produits et services, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

4) examiner les produits et services de l'UIT (y compris les publications, les logiciels, les bases de données, etc.) pour veiller à ce que les méthodes de recouvrement des coûts et de génération de produits tiennent compte de l'évolution constante du marché et des technologies;

5) analyser l'efficacité des produits et des services et les produits qu'ils pourraient générer, et examiner les améliorations qui pourraient être apportées ainsi que les nouveaux produits et services;

6) tenir compte des enseignements tirés en interne, par exemple en associant les produits/services aux avantages offerts aux membres, c'est-à-dire l'expérience acquise par l'intermédiaire de la CE 2 de l'UIT-T dans le cadre de ses travaux sur le numérotage; et

7) examiner des modèles extérieurs utilisés par d'autres organisations des Nations Unies, notamment de l'OMPI.

C Augmentation des contributions volontaires (fonds extrabudgétaires)

Au cours de la séance de réflexion sur la mobilisation des ressources organisée par le GTC‑FHR, les États Membres ont demandé au Secrétariat d'expliquer clairement pourquoi l'UIT s'efforçait de mobiliser des fonds supplémentaires. La réponse est que cela permettra à l'Union de définir des objectifs clairs, puis de se concentrer sur les priorités des membres et des donateurs, qui sont adaptées aux besoins régionaux ou nationaux. Ainsi, les États Membres ont suggéré que l'UIT élabore une proposition de valeur spécifique mettant en avant les retombées de ses activités qui sera présentée aux donateurs.

Pour contribuer à accroître les contributions volontaires, il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

1) la recherche de contributions volontaires est globalement justifiée par la volonté d'accroître la capacité du Secrétariat à traiter les domaines prioritaires recensés par les États Membres, qui ne peuvent pas être entièrement financés au moyen du budget ordinaire. Il convient de définir des objectifs précis et les financements nécessaires pour chaque grand domaine prioritaire, par exemple les initiatives régionales, le bâtiment de l'UIT, les projets, les initiatives thématiques à l'échelle de l'UIT, etc.;

2) dans le cadre d'une nouvelle proposition de valeur destinée aux donateurs potentiels, élaborer et promouvoir des initiatives thématiques à l'échelle de l'UIT avec des engagements sur plusieurs années pour compléter les activités financées par le budget ordinaire. Pour commencer, l'UIT mène actuellement des essais pilotes avec les initiatives thématiques "Action du secteur du numérique pour l'environnement" et "L'IA au service du bien social" en 2024. Voir l'[Annexe](#Annexe) pour de plus amples informations;

3) renforcer la coordination à l'échelle de l'UIT des activités de communication avec les partenaires et les donateurs en tirant parti des nouveaux systèmes pour renforcer la participation des membres;

4) collaborer avec les États Membres pour trouver de nouveaux partenaires et donateurs potentiels, notamment d'autres ministères au sein des gouvernements et des organismes de développement, ainsi que des fondations. Étudier en outre les possibilités de collaboration avec les banques de développement;

5) renforcer les capacités de collecte de fonds et de mise en œuvre de projets dans le cadre du plan de transformation de l'UIT. Cela contribuera à renforcer la confiance des donateurs et des partenaires;

6) encourager et mettre en avant les contributions en nature des États Membres et d'autres partenaires, par exemple les détachements d'experts, les équipements et les services;

7) examiner la possibilité d'augmenter les seuils minimaux pour les parrainages et les contributions volontaires, afin de tenir compte du coût interne d'acquisition sur les plans de l'administration et de personnel.

# 3 Prochaines étapes et mesures prévues par le Secrétariat

Le Conseil est invité à **prendre note** du présent document et à formuler des commentaires sur les diverses mesures proposées. Le Secrétariat a constitué une équipe spéciale interne pour la mobilisation des ressources à l'échelle de l'UIT chargée de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

Annexe

Initiatives thématiques: Cadre de positionnement à l'échelle de l'UIT

Sur la base de l'analyse présentée au § 2.3, le Secrétariat de l'UIT et le BCG ont travaillé de concert pour définir le cadre de positionnement à l'échelle de l'UIT basé sur les initiatives thématiques, conformément aux objectifs du Plan stratégique de l'UIT, afin de fournir un moyen cohérent d'expliquer la proposition de valeur de l'UIT aux partenaires ou donateurs potentiels. Ce cadre de positionnement à l'échelle de l'UIT s'appuie sur des capacités déjà démontrées par l'UIT. Il est appliqué à l'exemple de l'action du secteur du numérique pour l'environnement qui figure dans le Tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 – Cadre de positionnement à l'échelle de l'UIT basé sur les initiatives thématiques appliqué à l'action du secteur numérique pour l'environnement**



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_